

2022/06/01

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 juin 2022 - Délibération n° 2022/06/01

Objet : MODIFICATION DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022/04/15 DU 05 AVRIL 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourgneuf, sur la convocation en date du 21 juin 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – SARTY Denis – RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre - FERRAND Marc – SALGUERO-HERANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – FINI Alain FLOIRAT Myriam – CLOCHON Bruno – COUCAUD Thierry – GRENOUILLET Jean-Yves – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre.

Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. RIGAUD Régis
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
4. Mme SUCHAUD Michelle donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément
6. M. GRENOUILLET Jean-Yves donne pouvoir à Mme DESSEAUVE Nadine
7. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
8. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances : M. Didier VERGNAUD remplace M. Bruno CLOCHON – M. PICOURET Michel représente M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU Delphine.

Scrutin ordinaire.

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	35			43	
Pour	Contre				
43	-	-			

Le Conseil communautaire réuni le 05 avril 2022 a procédé à l'affectation du résultat constaté au terme de l'exercice 2021 pour le budget principal. Il a décidé de reporter l'intégralité du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 1.389.796,87 € au compte 002.

Suite au dépôt des budgets au contrôle de légalité, les services de la Préfecture nous ont informés qu'il convenait de régulariser cette affectation.

En effet, les comptes inscrits dans les écritures de la DGFiP indiquent un montant excédentaire supplémentaire de 21.130,21 € correspondant à la reprise du résultat au compte 002 de l'ancien syndicat mixte (SIVOM). Cet excédent n'avait fait l'objet d'aucune intégration comptable.

Une décision modificative (DM n°1) sera établie pour en tenir compte au titre de l'exercice 2022 du Budget principal.

L'affectation du résultat est donc de 1.410.927,08 €.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice 2021 :			338 786,91
Résultat reporté 2020 (ligne 002 du CA)			1 072 140,17
Résultat de clôture à affecter sur le budget 2021 :			1 410 927,08
Besoins réels de la section d'investissement			
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 :			163 067,29
Résultat reporté 2020 (ligne 001 du CA) :			-377 436,75
Résultat de clôture 2021 :(ligne 001 du budget 2022)			-214 369,46
Restes à réaliser recettes :			355 932,46
Restes à réaliser dépenses :			42 261,13
Solde Restes à Réaliser ;			313 671,33
Résultat clôture+rar :			99 301,87
Besoin de financement :			0,00
Excédent de financement :			99 301,87
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire :			1 410 927,08
En couverture du besoin réel de financement :			0,00
En dotation complémentaire :			0,00
Total 1068 (année 2022) :			0,00
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2022) :			1 410 927,08
TOTAL AFFECTE :			1 410 927,08
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses) :			0,00

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise la modification de la délibération n°2022/04/15 du 05 avril 2022 pour approuver la nouvelle affectation de résultats 2021 du budget principal, telle qu'exposée ci-avant.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

